

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

- :- :- :- :- :- :- :-

*L'An deux Mil vingt et un, le 14 avril à 18 h 10, le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme Carole **ROUSSEAU**, Maire, 7 avril 2021, s'est réuni sous la présidence de cette dernière. En raison de l'état d'urgence sanitaire, afin de garantir la sécurité des conseillers participants à la réunion et ainsi que le permet l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente. D'autre part, en application de l'article 10 de l'ordonnance précitée cette réunion a eu lieu en présence du public, mais avec un effectif limité à 6 personnes adapté à la salle et au respect des mesures barrières.*

*Etaient présents : M. **GIBAULT**, Mme **CHUET**, M. **ROUSSEAU**, Mme **ROUPILLARD** adjoints, M. **HECQUET**, M. **LARCHET**, M. **GAILLARD**, M. **ALIBRAN**, Mme **LE TRAOUÉZ**, M. **POITOUX**, M. **LE PAVIC**.*

*Mme **PELTIER** a donné procuration à Mme **CHUET**,
Mme **BRIGOT** a donné procuration à M. **GIBAULT**,
Mme **DANGER** a donné procuration à M. **ALIBRAN***

*M. Julien **GAILLARD** a été désigné secrétaire de séance.*

N° 20210414-01

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU REGLEMENT DU LOTISSEMENT DU BERRY

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il convient, afin de permettre la réalisation du projet de construction d'une structure d'accueil pour personnes âgées, de modifier comme suit les articles 3 et 6 du règlement du lotissement du Berry, autorisé par Permis d'Aménager n° PA 041 139 10 S0001 sachant que ce projet de modification a recueilli l'accord des colotis au nombre requis à l'article L.442.10 du Code de l'Urbanisme (la moitié des propriétaires détenant ensemble les deux tiers au moins de la superficie d'un lotissement ou les deux tiers des propriétaires détenant au moins la moitié de cette superficie)

1- Modification du règlement – I Dispositions générales – Article 3

L'article 3 – DESCRIPTION ET REALISATION suivant :

« 3 – 1. Le lotissement est destiné à l'habitat individuel et à l'habitat locatif social. Il comprend 12 lots.

La voirie est constituée d'une voie principale avec deux petits ronds-points à chaque extrémité. Le lotissement est relié au bourg par l'impasse Mozart et par le chemin venant de la rue Jean Jaurès. »

est remplacé par

ARTICLE 3 – DESCRIPTION ET REALISATION

3 - 1. Le lotissement est destiné à l'habitat individuel, à l'habitat locatif social **et à l'habitat collectif**. Il comprend 12 lots.

La voirie est constituée d'une voie principale avec deux petits ronds-points à chaque extrémité. Le lotissement est relié au bourg par l'impasse Mozart et par le chemin venant de la rue Jean Jaurès.

2 – Modification du règlement – II Dispositions d'urbanisme – section 1 - Article 6

L'article 6 – TYPES D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU SOL ADMIS suivant :

*« Sont admis les constructions à usage d'habitation et leurs annexes, les constructions à usage de professions libérales et assimilées, les équipements publics et les ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics.
Les constructions ne sont admises que si elles ne présentent aucun danger, ni n'entraînent aucune nuisance ou insalubrité. »*

est remplacé par

ARTICLE 6 – TYPES D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU SOL ADMIS

Sont admis les constructions à usage d'habitation et leurs annexes, les constructions à usage de professions libérales et assimilées, **les maisons d'habitation collective et d'insertion**, les équipements publics et les ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics.

Les constructions ne sont admises que si elles ne présentent aucun danger, ni n'entraînent aucune nuisance ou insalubrité.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Mme le Maire,
Vu l'accord des colotis,
Après échanges,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification des article 3 et 6 du règlement du lotissement du Berry tel que présenté ci-dessus.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
14	0	01

**N° 20210414-02
APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020
DE LA COMMUNE, DES SERVICES D'ADDUCTION D'EAU
POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF,
DES TRANSPORTS SCOLAIRES, DU LOTISSEMENT DU BERRY
ET DU BAR-RESTAURANT**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par les Receveurs accompagnés

de l'état de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que les Receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrit de passer dans leurs écritures,

Considérant qu'aucune observation n'est à formuler,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le Receveur ayant exercé au cours de la gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
15	0	0

N° 20210414-03A

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2020 DE LA COMMUNE
BUDGET 260 – COMMUNAL MEUSNES**

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de M. Patrick GIBAULT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mme Carole ROUSSEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé le compte de gestion dressé par M. VIGUIE, Receveur, étant ici précisé que Mme ROUSSEAU ayant exercé la gestion au cours de l'année 2020 en qualité de Maire n'a pas participé au vote,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)

Compte administratif principal

Résultats reportés		491 840.18		173 549.47		665 389.65
Opérations de l'exercice	815 585.17	962 791.03	300 391.36	98 162.69	1 115 976.53	1 060 953.72
Totaux	815 585.17	1 454 631.21	300 391.36	271 712.16	1 115 976.53	1 726 343.37

Résultats de clôture		639 046.04	28 679.20			610 366.84
Restes à réaliser			44 677.00	60 700.00	44 677.00	60 700.00
Totaux cumulés	815 585.17	1 454 631.21	345 068.36	332 412.16	1 160 653.53	1 787 043.37
Résultats définitifs		639 046.04	12 656.20			626 389.84

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN
14	0	0

N° 20210414-03B

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2020 DU SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
BUDGET 264 - SERVICE EAU**

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de M. Patrick GIBAULT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mme Carole ROUSSEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé le compte de gestion dressé par M. VIGUIE, Receveur, étant ici précisé que Mme ROUSSEAU ayant exercé la gestion au cours de l'année 2020 en qualité de Maire n'a pas participé au vote,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)

Compte administratif principal

Résultats reportés		15 000.90	46 943.89		46 943.89	15 000.90
Opérations de l'exercice	102 650.54	107 390.60	17 827.49	153 490.82	120 478.03	260 881.42
Totaux	102 650.54	122 391.50	64 771.38	153 490.82	167 421.92	275 882.32

Résultats de clôture		19 740.96		88 719.44		108 460.40
Restes à réaliser			15 089.00		15 089.00	
Totaux cumulés	102 650.54	122 391.50	79 860.38	153 490.82	182 510.92	275 882.32
Résultats définitifs		19 740.96		73 630.44		93 371.30

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
14	0	0

N° 20210414-03C

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2020 DU SERVICE DES TRANSPORTS SCOLAIRES
BUDGET 263 - TRANSPORTS**

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de M. Patrick GIBAULT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mme Carole ROUSSEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé le compte de gestion dressé par M. VIGUIE, Receveur, étant ici précisé que Mme Carole ROUSSEAU ayant exercé la gestion au cours de l'année 2020 en qualité de Maire n'a pas participé au vote,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)

Compte administratif principal

Résultats reportés		1 441.36		18 943.46		20 384.82
Opérations de l'exercice	15 054.66	4 483.18	11 812.07	12 677.60	26 866.73	17 160.78
Totaux	15 054.66	5 924.54	11 812.07	31 621.06	26 866.73	37 545.60
Résultats de clôture	9 130.12			19 808.99		10 678.87

Restes à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux cumulés	15 054.66	5 924.54	11 812.07	31 621.06	26 866.73	37 545.60
Résultats définitifs	9 130.12			19 808.99		10 678.87

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
14	0	0

N° 20210414-03D

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2020 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
BUDGET 262 - SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de M. Patrick GIBAULT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mme Carole ROUSSEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé le compte de gestion dressé par M. VIGUIE, Receveur, étant ici précisé que Mme Carole ROUSSEAU ayant exercé la gestion au cours de l'année 2020 en qualité de Maire n'a pas participé au vote,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)

Compte administratif principal

Résultats reportés		65 184.53		4 971.85		70 156.38
Opérations de l'exercice	162 128.12	128 704.08	197 553.58	216 852.22	359 681.70	345 556.30
Totaux	162 128.12	193 888.61	197 553.58	221 824.07	359 681.70	415 712.68
Résultats de clôture		31 760.49		24 270.49		56 030.98
Restes à réaliser			83 754.50	74 231.00	83 754.50	74 231.00

Totaux cumulés	162 128.12	193 888.61	281 308.08	296 055.07	443 436.20	489 943.68
Résultats définitifs		31 760.49		14 746.99		46 507.48

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
14	0	0

N° 20210414-03E

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2020 DU LOTISSEMENT PIECE DE VILLECHER
BUDGET 265 – LOTISSEMENT DU BERRY**

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de M. Patrick GIBAULT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mme Carole ROUSSEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé le compte de gestion dressé par M. VIGUIE, Receveur, étant ici précisé que Mme Carole ROUSSEAU ayant exercé la gestion au cours de l'année 2019 en qualité de Maire n'a pas participé au vote,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)

Compte administratif principal

Résultats reportés		149 962.09	316 579.86		316 579.86	149 962.09
Opérations de l'exercice	316 579.86	316 579.86	213 375.57	316 579.86	529 955.43	633 159.72
Totaux	316 579.86	466 541.95	529 955.43	316 579.86	846 535.86	783 121.81
Résultats de clôture		149 962.09	213 375.57		63 413.48	
Restes à réaliser						

Totaux cumulés	316 579.86	466 541.95	529 955.43	316 579.86	846 535.29	783 121.81
Résultats définitifs		149 962.09	213 375.57		63 413.48	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN
14	0	0

N° 20210414-03F

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2020 DU BAR - RESTAURANT
BUDGET 766 – BAR RESTAURANT**

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de M. Patrick GIBAULT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mme Carole ROUSSEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé le compte de gestion dressé par M. VIGUIE, Receveur, étant ici précisé que Mme Carole ROUSSEAU ayant exercé la gestion au cours de l'année 2020 en qualité de Maire n'a pas participé au vote,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)

Compte administratif principal

Résultats reportés			21 269.50		21 269.50	
Opérations de l'exercice	22 458.43	14 519.44	14 834.81	21 790.67	37 293.24	36 310.11
Totaux	22 458.43	14 519.44	36 104.31	21 790.67	58 562.74	36 310.11
Résultats de clôture	7 938.99		14 313.64		22 252.63	
Restes à réaliser						

Totaux cumulés	22 458.43	14 519.44	36 104.31	21 790.67	58 562.74	36 310.11
Résultats définitifs	7 938.99		14 313.64		22 252.63	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN
14	0	0

N° 20210414-04A
**AFFECTATION DU RESULTAT
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020
DU BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des résultats constatés au compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Considérant les éléments suivants :

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	491 840.18
Résultat d'investissement antérieur reporté	173 549.47

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2020

Résultat de l'exercice	- 202 228.67
Résultats antérieurs	173 549.47
Solde d'exécution cumulé	- 28 679.20

Restes à réaliser au 31 décembre 2020

Dépenses	44 677.00
----------	-----------

Recettes	60 700.00
Solde des restes à réaliser	16 023.00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 28 679.20
Rappel du solde des restes à réaliser	16 023.00
Soit au total	- 12 656.20
Besoin de financement de l'investissement	12 656.20

Résultat de fonctionnement à affecter
--

Résultat de l'exercice	147 205.86
Résultat antérieur	491 840.18
Total à affecter	639 046.04

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit
--

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit au compte 1068 sur BP) 12 656.20

2° Affectation complémentaire en réserves

3° Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002) 626 389.84

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
15	0	0

N° 20210414-04B
**AFFECTATION DU RESULTAT
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020**

DU SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des résultats constatés au compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
Considérant les éléments suivants :

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 15 000.90
Résultat d'investissement antérieur reporté - 46 943.89

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2020

Résultat de l'exercice 135 663.33
Résultats antérieurs - 46 943.89

Solde d'exécution cumulé 88 719.44

Restes à réaliser au 31 décembre 2020

Dépenses 15 089.00
Recettes 0.00

Solde des restes à réaliser - 15 089.00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé 88 719.44
Rappel du solde des restes à réaliser - 15 089.00
Solde 73 630.44

Besoin de financement de l'investissement 0.00

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 4 740.06
Résultat antérieur 15 000.90

Total à affecter 19 740.96

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement
(crédit au compte 1068 sur BP) 0.00

2° Affectation complémentaire en réserves 0.00

3° Restes sur excédents de fonctionnement
(à reporter au BP ligne 002) 19 740.96

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
15	0	0

N° 20210414-04C
**AFFECTATION DU RESULTAT
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020
DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des résultats constatés au compte administratif de l'exercice 2020,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
 Considérant les éléments suivants :

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	65 184.53
Résultat d'investissement antérieur reporté	4 971.85
Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2020	
Résultat de l'exercice	19 298.64
Résultats antérieurs	4 971.85
Solde d'exécution cumulé	24 270.49
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	
Dépenses	83 754.50
Recettes	74 231.00
Solde des restes à réaliser	- 9 523.50
Besoin de financement de la section d'investissement	
Rappel du solde d'exécution cumulé	24 270.49
Rappel du solde des restes à réaliser	- 9 523.50
Solde	14 746.99
Besoin de financement de l'investissement	0.00
Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	- 33 424.04
Résultat antérieur	65 184.53
Total à affecter	31 760.49
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit	
1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit au compte 1068 sur BP)	0.00
2° Affectation complémentaire en réserves	0.00
3° Restes sur résultat de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	31 760.49

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.

15	0	0
----	---	---

N° 20210414-04D
**AFFECTATION DU RESULTAT
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020
DU SERVICE DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des résultats constatés au compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Considérant les éléments suivants :

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	1 441.36
Résultat d'investissement antérieur reporté	18 943.46

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2020

Résultat de l'exercice	865.53
Résultats antérieurs	18 943.46
Solde d'exécution cumulé	19 808.99

Restes à réaliser au 31 décembre 2020

Dépenses	0.00
Recettes	0.00
Solde des restes à réaliser	0.00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	19 808.99
Rappel du solde des restes à réaliser	0.00
Excédent de financement de l'investissement	19 808.99

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	- 10 571.48
Résultat antérieur	1 441.36

Total à affecter

- 9 130.99

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit au compte 1068 sur BP)	0.00
2° Affectation complémentaire en réserves	0.00
3° Restes sur déficit de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002) – report obligatoire	9 130.99

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
15	0	0

N° 20210414-04E
**RESULTAT D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE 2020
DU LOTISSEMENT DU BERRY**

Il est ici rappelé que, par principe, pour un budget annexe de lotissement, il ne peut pas y avoir d'affectation de résultat. La comptabilité de stock faisant principalement intervenir la section de fonctionnement (classes 3, 6 et 7), tout résultat excédentaire de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'un report ligne 001 sans utilisation du 1068. Il n'y a pas lieu d'effectuer de virement des excédents de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (pas d'utilisation des 021 et 023).
(Echange de courriels avec la Trésorerie – 09.05.2017).

N° 20210414-04F
**AFFECTATION DU RESULTAT
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020
DU BAR - RESTAURANT**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des résultats constatés au compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Considérant les éléments suivants :

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0.00
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 21 269.50

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2020	
---	--

Résultat de l'exercice	6 955.86
Résultats antérieurs	- 21 269.50
Solde d'exécution cumulé	- 14 313.64

Restes à réaliser au 31 décembre 2020	
--	--

Dépenses	0.00
Recettes	0.00
Solde des restes à réaliser	0.00

Besoin de financement de la section d'investissement	
---	--

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 14 313.64
Rappel du solde des restes à réaliser	0.00
Solde	- 14 313.64
Besoin de financement de l'investissement	14 313.64

Résultat de fonctionnement à affecter	
--	--

Résultat de l'exercice	- 7 938.99
Résultat antérieur	0.00
Total à affecter	- 7 938.99

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit	
--	--

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit au compte 1068 sur BP)	0.00
2° Affectation complémentaire en réserves	0.00
3° Restes sur déficit de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002) – report obligatoire	7 938.99

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
15	0	0

N° 20210414-05

**FISCALITE DIRECTE LOCALE :
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION
APPLICABLES DANS LES ROLES DE 2021**

Mme le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances communales. Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

En conséquence, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalent au taux global appliqué en 2020 sur le territoire communal, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 55.97 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 31.57 % et du taux du département, soit 24.40 %. Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'étant pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale, il est proposé de reconduire en 2021 le taux voté en 2020, savoir 60.82 %.

Mme le Maire invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020,

Vu l'Article 1639 A du Code général des Impôts

Considérant le transfert du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021,

Où l'exposé de Mme le Maire,

Après échanges,

Et après en avoir délibéré,

VOTE les taux suivants applicables dans les rôles de 2021 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
55.97 %	60.82 %

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
14	0	01

N° 20210414-06A

APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

APPROUVE le budget principal pour l'exercice 2021, lequel peut se résumer ainsi :

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

578 832.00 €

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1 563 425.00 €

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	2

N° 20210414-06B

**APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2021
DU SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,

APPROUVE le budget du service pour l'exercice 2021, lequel peut se résumer ainsi :

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT
DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

223 685.00 €
132 889.00 €

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN
15	0	0

N° 20210414-06C

**APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2021
DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,

APPROUVE le budget du service pour l'exercice 2021, lequel peut se résumer ainsi :

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT
DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

322 925.00 €
220 643.00 €

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN
15	0	0

N° 20210414-06D

**APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2021
DU SERVICE DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,

APPROUVE le budget du service pour l'exercice 2021, lequel peut se résumer ainsi :

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT
DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

19 809.00 €
25 151.00 €

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN
15	0	0

N° 20210414-06E

**APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2021
DU LOTISSEMENT DU BERRY**

Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,

APPROUVE le budget du service pour l'exercice 2021, lequel peut se résumer ainsi :

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT
DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

426 751.14 €
440 657.66 €

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN
15	0	0

N° 20210414-06F

**APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2021
DU BAR - RESTAURANT**

Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,

APPROUVE le budget du service pour l'exercice 2021, lequel peut se résumer ainsi :

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT
DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

74 357.00 €
38 867.00 €

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN
15	0	0

N° 20210414-07

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE – RENTREE 2021

Madame le Maire rappelle aux membres présents que par délibération n° 20170630-01 en date du 30 juin 2017, il a été décidé l'abandon des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et

donc un retour à la semaine de quatre jours de classe à compter de la rentrée scolaire 2017. La décision avait été prise dès après la publication du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorisant le retour à la semaine scolaire de 4 jours et le libre choix de l'organisation ou de la suppression des TAP, sachant que la décision finale relève de la DASEN (Direction Académique des Services de l'Education Nationale). Par courrier du 18 mars 2021, l'Académie d'Orléans-Tours a informé les Communes que celles qui avaient obtenu une dérogation pour l'organisation des temps scolaires sur 4 jours à la rentrée 2017 devraient en solliciter le renouvellement. Dans ce cadre, ce sujet a été mis à l'ordre du jour du Conseil d'Ecole du 6 avril 2021 qui s'est prononcé en faveur de la continuité du fonctionnement sur une semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2021. Ainsi, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter le renouvellement de la dérogation pour une organisation des temps scolaires sur 4 jours à compter de la rentrée 2021.

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis du Conseil d'Ecole en date du 6 avril 2021,
Après échanges,
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,

APPROUVE l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours

SOLLICITE auprès de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) le renouvellement de la dérogation relative à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures hebdomadaires d'enseignement sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours à compter de la rentrée 2021.

N° 20210414-08

**MARCHE DE RESTAURATION COLLECTIVE
ET PORTAGE DE REPAS A DOMICILE :
CONVENTION DE GROUPEMENT,
DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
DE GROUPEMENT ET LANCEMENT DU MARCHE**

Madame le Maire rappelle que le marché public pour la restauration collective avec la société API Restauration arrive à échéance le 4 juillet prochain.

Madame le Maire propose de lancer une nouvelle consultation sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article R 2123-1-3 du Code de la Commande Publique.

Ce marché public comprendra les prestations suivantes :

- La confection des repas pour les écoles maternelles et primaires de Selles-sur-Cher, pris en charge par la commune de Selles-sur-Cher,
- La confection des repas pour l'ALSH et le SAJ de Selles-sur-cher (vacances scolaires et mercredis) ainsi que l'ALSH de Châtillon-sur-Cher (vacances scolaires) gérée par la Communauté de Communes Val de Cher Controis,
- La prestation de portage de repas à domicile pour les communes de Selles-sur-Cher, Gy-en-Sologne, Meusnes, Rougeou, Soings-en-Sologne.

Il est proposé de constituer un groupement de commande qui nécessite la signature par les membres d'une convention constitutive du groupement.

Ce groupement s'établit dans les conditions suivantes :

- La ville de Selles-sur-Cher est désignée coordonnateur du groupement pour lancer le marché,

- Les membres du groupement sont les villes de Selles-sur-cher, Gy-en-Sologne, Meusnes, Rougeou, Soings-en-Sologne et la Communauté de Communes Val de Cher Controis,
- Le marché sera signé pour une période d'un an renouvelable deux fois, soit trois ans maximum,
- Conformément à l'article L.2113-7 du Code de la Commande Publique, les membres du groupement désignés (Commune de Selles-sur-cher et Communauté de Communes Val de Cher Controis), pour ce qui les concerne, signent et notifient le marché et s'assurent de sa bonne exécution.
- La commission de groupement sera constituée d'un représentant titulaire, élu parmi les membres ayant voix délibératives de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres, et d'un représentant suppléant. Elle sera présidée par le représentant du coordonnateur de groupement.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'intégralité des termes de la convention de groupement et autorise le maire, ou son représentant, à la signer afin d'adhérer au groupement,

DESIGNE la ville de Selles-sur-Cher en tant que coordonnateur du groupement et l'autorise ainsi à lancer la consultation,

DESIGNE Mme CHUET comme membre titulaire de la commission de groupement et M. POITOUX comme membre suppléant.